

AMENDEMENT 72

déposé par Rolandas Pavilionis, au nom du groupe UEN

Rapport**A6-0267/2005****Doris Pack**

Programme d'action intégré dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie

Proposition de décision (COM(2004)0474 – C6-0095/2004 – 2004/0153(COD))

Texte proposé par la Commission

Amendement du Parlement

Amendement 72

Article 42, paragraphe 2, point (d bis) (nouveau)

(d bis) l'Université européenne des humanités et l'Institut de droit européen de l'Université Mykolas Romeris de Vilnius;

Or. en

Justification

Le régime autoritaire de Lukaschenko a interdit l'Université européenne des humanités pour cause de promotion des droits de l'homme et des valeurs démocratiques européennes dans les facultés d'études européennes, de droit, de science politique et d'économie. Les professeurs et certains des étudiants ont bénéficié de l'asile politique à Vilnius mais un grand nombre d'étudiants bélarusses poursuivent clandestinement leurs études dans leur patrie.

L'Université Mykolas Romeris a accueilli des collègues bélarusses dans ses locaux de Vilnius et continue de fournir une aide très importante. Son Institut de droit européen est l'un des principaux établissements d'enseignement supérieur en Europe centrale. Il met en oeuvre un certain nombre de projets de recherche en étroite coopération avec d'autres centres d'excellence européens.